



AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier consolidé et du rapport de l'auditeur indépendant

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la trésorière de la Ville de Trois-Rivières déposera, lors de la séance que son Conseil tiendra mardi le 3 mai 2021 à compter de 19 h 00, le rapport financier consolidé et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

Trois-Rivières, ce 23 avril 2021.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière